

quatrièmement, le pont de Trois-Rivières: je voudrais que le gouvernement prenne ses responsabilités dans ce domaine; cinquièmement, j'ai parlé du boni de \$500, et sixièmement, j'ai parlé des relations fédérales-provinciales.

Monsieur le président, je termine mes remarques en priant le gouvernement d'étudier ces six points, afin d'y apporter des améliorations sensibles.

(Traduction)

M. Nielsen: Monsieur le président, avant d'aborder la partie principale de mes remarques, je veux me reporter un moment aux chiffres que le chef du NPD, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, a fait inscrire au compte rendu cet après-midi. Il parlait des promesses du parti libéral et citait des chiffres de mémoire. Je pense que ses souvenirs étaient assez exacts, mais comme on a entièrement fait abstraction des promesses que le parti libéral a faites au cours de la dernière campagne électorale, au sujet des versements de péréquation, j'aimerais faire inscrire au compte rendu ce qu'étaient ces promesses. Je lis des passages d'une brochure qu'a fait imprimer la Fédération libérale nationale, 251, rue Cooper, à Ottawa, intitulée: «Le programme du parti libéral, élections générales, 1963». A la page 7 de cette brochure, nous trouvons, sous la rubrique «Partenaires égaux dans la Confédération», les paroles suivantes:

Travailler de concert avec les provinces. L'unité nationale et le bon gouvernement au Canada dépendent de la collaboration entre Ottawa et les provinces. La base essentielle d'une collaboration efficace, dans toutes les matières d'importance nationale, est le respect absolu des droits des provinces dans les domaines de leur compétence. Dans l'application, tous les programmes libéraux tiendront compte de ce respect absolu.

Assurer une parfaite péréquation des revenus provinciaux provenant des domaines d'imposition que les provinces partagent avec le gouvernement fédéral.

Voilà, pour les provinces, la seule façon d'offrir des normes semblables de services et d'assurer ainsi des chances égales à tous les Canadiens. Un nouveau gouvernement libéral versera des paiements de péréquation qui amèneront les autres provinces au niveau de la plus riche, en ce qui concerne le revenu par habitant provenant du partage des impôts.

Cette promesse est simplement une des nombreuses promesses qui sont tombées le long du chemin, qu'il était commode pour le parti libéral de prononcer au cours de la campagne électorale, mais qui, quand vint le temps d'affronter la dure réalité, après des entretiens avec les premiers ministres provinciaux, ont été entièrement écartées.

J'ai demandé au cours de la session pourquoi il n'y avait pas de représentations pour les deux territoires du Nord à la conférence fédérale-provinciale. Les membres du comité apprendront sans doute avec intérêt que les

deux gouvernements des territoires ont signé des ententes fiscales de cinq ans, qui sont à tous égards semblables aux accords fiscaux qu'a signés le gouvernement fédéral avec les provinces.

Le Conseil territorial du Yukon est entièrement élu. C'est dire que s'il n'approuve pas l'entente fiscale en question, il n'est pas tenu de la signer. Il jouit d'une entière autorité législative à cet égard. Il en va de même dans les Territoires du Nord-Ouest. Hier ou avant-hier, j'ai demandé au premier ministre suppléant quelle représentation était accordée au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest à la conférence fédérale-provinciale. Il a dit, comme on l'a fait dans le passé, que la question était à l'étude. Il existe au Yukon un comité composé de trois membres du Conseil et qui s'appelle le comité consultatif des finances. Le commissaire du territoire, qui est un fonctionnaire fédéral, est tenu d'être présent quand ce comité prépare le budget territorial. Une fois l'an, le comité se rend à Ottawa en vue de discuter, avec les fonctionnaires fédéraux, des affaires financières du territoire. La conférence fédérale-provinciale a pris des décisions à l'égard des affaires indiennes, des travaux publics, de la santé et du bien-être et pour ainsi dire, de toutes les activités fédérales dans les provinces et dans le territoire. Aujourd'hui, je n'ai pas entendu un seul député mentionner le fait que certains Canadiens vivent dans le Nord et qu'ils contribuent à la caisse de l'État. Étant donné la situation, j'estime que les territoires devraient avoir voix au chapitre avant que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne concluent de nouvelles ententes fiscales.

Peut-être parce qu'ils ne sont pas renseignés ou qu'ils ne connaissent pas les territoires dont il s'agit, les membres de la Chambre et du comité sont enclins à oublier que 40 p. 100 du territoire continental canadien s'étend au nord du 60° parallèle et qu'une partie importante des recettes du gouvernement fédéral provient de cette région. Le Yukon à lui seul fournit 90 p. 100 de l'or canadien. Il est vrai que la plupart de ces recettes sont redonnées au territoire sous forme de crédits pour la construction de routes, de logements pour les Indiens et autres programmes fédéraux. Il n'en reste pas moins que le gouvernement du territoire est autonome. Il possède des institutions démocratiques et il a pour ainsi dire les mêmes pouvoirs législatifs que les provinces, compte tenu de certaines exceptions. Une de celles-ci a trait notamment aux ressources naturelles dont le gouvernement fédéral tire presque tous ces revenus. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a la responsabilité et le